

Séance du 6 janvier 1949.

Le six janvier mil neuf cent quarante-neuf, le Conseil municipal régulièrement convoqué, à vingt heures 30 minutes, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J. Grand, Maire.

Étaient présents: M. M. Barthez, Orliac J. Doubielle, Loo, Lagardelle, Dujau L. Doumerc, St. Blancet J. Dupos, Lamolle, Cau. Cécile B.

Absents excusés: M. M. Barone B. Birabent, Batti, St. Paul, Bouche.

Absents: M. M. Verdier, Lacoste F. Fourniot, Bandine.

Lecture est faite du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité des Membres présents.

M. M. Lamolle est nommé secrétaire de séance.

= Ordre du jour =

- 1^o Fourniture municipale d'essence,
- 2^o Ferrains d'ortures (Baqui)
- 3^o pétition de la Fédération des locataires de Montbréau,
- 4^o Droits de place,
- 5^o Demande de sursis militaire Babette

Fourniture essence

Le Maire rappelle à ses Collègues qu, depuis le 2 janvier courant, le camion-benne assure régulièrement le service d'entretien des ortures ménagères et autres corvées municipales.

D'après les premiers calculs faits, il ressort que la consommation

annuelle d'essence nécessaire pour ce véhicule à laquelle il convient d'ajouter celle des véhicules et de la moto-pompes Sapeurs-Pompiers, sera d'environ et au minimum de 3000 litres.

Étant donné l'importance de cette consommation et par suite de la dépense, il demande au Conseil s'il ne serait pas d'avis de demander à tous les pompistes de la ville de faire des offres de fourniture au rabais sur le prix officiels de la taxe... Le Conseil Municipal estimant que la mesure bénéficiaire qui leur est accordée peut leur permettre de nous consentir une ristourne appréciable pour le budget communal, est d'accord pour que les pompistes soient invités par appel d'offres, sous pli cacheté, à nous remettre leurs conditions.

Épouvain Baquet

M. Lamolle, Conseil municipal, a été chargé par le Maire, en sa qualité de Notaire, de rédiger le bail à prêter avec M. Baquet et Marie pour la cession de son terrain, (quartier Lanefrère) devant être utilisé pour l'épandage des ordures et immondices...

Le bail en question sera soumis, jeudi 13 janvier, à la signature des parties.

Fédération des locataires

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant du Président de la Section locale de la Fédération des locataires demandant une certaine mesure de lui exposer la situation faite à de nombreux locataires et d'engager la Municipalité à obtenir le maintien dans les lieux et le classement de la Commune dans la catégorie de celle de plus de 4000 h. en tant que "centre ouvrier et cité industrielle".

Après un échange de vues et l'exposé de plusieurs conseillers, il a été décidé à l'unanimité des présents que cette question serait réservée jusqu'à après consultation de l'Autorité Supérieure.

Droits de place 1949

M. Carré-Cécille Elajoint, Chargé spécialement de la Police, a la parole... Il rappelle, avec tous les détails, à l'Assemblée, les opérations d'adjudication des droits de place étant restés infructueux et il a fallu se préoccuper d'accomplir immédiatement toutes les formalités nécessaires pour traiter en "régie intéressée"... Cette opération a été réalisée avec M. Chauve qui nous a fait les meilleures conditions. Il donne lecture du texte de ces conditions de régie intéressée ainsi que du texte des modalités d'application, du cahier de charges approuvé par le Conseil Municipal. Il communique aussi le libellé du contrat approuvé entièrement par la Municipalité. Ces diverses opérations réglées en séance particulière du 27 décembre 1948 ont fait l'objet d'une délibération... ~~la Municipalité a approuvé entièrement les termes du contrat et le tout a été apporté dès le lendemain à M. Le Sous-Préfet qui a approuvé le document le 31.12.1948.~~

Il insiste, en terminant, pour qu'une commission de surveillance des marchés, composée de 3 ou 4 membres, soit constituée, de suite; elle sera chargée du contrôle des employés préposés à la perception des droits de place. Il est indispensable que les tarifs en vigueur soient perçus très exactement.

M. M. Doubielle, Dufor, Doumerc, Orliac L. ont accepté de remplir à
tous les instants par intermittence les fonctions de commissaire de surveillance
des marchés... Une pièce officielle les accreditant, leur sera remise par le maire.

Salarié de Sujol

Il nous mettra le salaire du chauffeur cantonnier auxiliaire Sujol
payé à la journée, ^{en harmonie} avec celui des manoeuvres du service vicinal, M. Cam-
Cécille demande à l'Assemblée de porter le prix horaire à 50 francs. Accepté.

Jurois Gabette

Le Maire soumet ensuite au C. M. un Demand. de surseis
d'incorporation introduite par le jeune... à l'école de Gabette, élève au
Collège technique de Bourdan. Ecuyer, en vue de terminer ses études.

Le Maire, jugeant cette demande justifiée et tenant compte de la
bonne conduite de l'élève, décide de lui faire passer les parents de sa classe
donne un avis favorable à la reprise en question.

Éclairage électrique

M. Cam. Cécille rappelle que l'Assemblée avait déjà décidé
de ne pas acheter le matériel électrique communal qu'aux sociétés ou associations
locales... Il précise que, étant donné l'usage que suppose la lampe
couple, le nombre assez élevé de lampes devant être installées, il y aurait intérêt
à y avoir intérêt pour la ville à louer une location particulière à :

- 1^{er} par semaine pour la lampe couple (à 40 pairs) maximum 150^{fr} de
vaux.
- 2^e pour chaque lampe électrique prise.

Il sera procédé à la répartition du matériel tant à la fin par le Maire qu'à
ce travail qu'au moment où il sera rendu... Le délai maximum de
ce genre ne pourra excéder 35 jours ; pour le délai, un délai de 15 jours
seront oubliés... Les lampes prises sont remplacées ou réparées au cours
de jours...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.10.

Requard
A. Doumerc
Doumerc
Orliac
Dufor
Cam. Cécille
M. Doubielle